

Numéros Inami : les pistes des doyens

MÉDECINE En exclusivité, le président Yvon Englert explique comment sortir de la crise

- La grève des étudiants de dernière année s'est étendue jeudi. D'autres actions sont annoncées.
- Seul compromis viable entre Communauté et fédéral, selon Yvon Englert : instaurer un examen d'entrée. Mais accompagné d'une propédeutique.

Depuis le début de la semaine, les étudiants de dernière année de médecine et de dentisterie en Communauté française se sont mis en grève. Principale revendication : obtenir un numéro Inami, un sésame indispensable pour effectuer leur spécialisation de trois à cinq ans. Il y a un mois, les doyens de médecine mettaient en garde : si la loi ne change pas, la moitié des diplômés se verront bloqués en juin 2015, après sept ans d'études réussies. Et ce alors que partout on constate une pénurie croissante de médecins au point d'engager de nombreux médecins étrangers. Mais quelle solution apporter pour éviter cette catastrophe et ce gâchis annoncés ?

Aujourd'hui, en exclusivité pour *Le Soir*, le professeur Yvon Englert, président du Collège des doyens francophones de médecine, livre ses pistes de solution. En osant briser un tabou francophone : la sélection à l'entrée, plutôt que le massacre des diplômés.

1 La fin du numerus clausus. « Intellectuellement, la question centrale est de trouver la meilleure adéquation entre les besoins de santé publique et l'offre médicale. Il ne faut pas trop peu de médecins, comme actuellement, mais pas trop non plus, car alors ils n'ont plus la pratique suffisante pour être bons. Mais il ne suffit pas d'avoir le bon nombre, il faut aussi qu'ils exercent là où la santé publique le nécessite. De plus, le numerus clausus n'est plus une solution adaptée dans une Europe ouverte où les médecins peuvent s'installer librement dans un pays ou l'autre. Certains pays de l'Est ont fait de la production de médecins une spéciali-

té. Qu'on ne comprenne pas ce constat comme une mise en cause de leur qualité individuelle, ni par une quelconque « préférence nationale ». Mais nous sommes aujourd'hui dans un système paradoxal qui organise la « dé-préférence nationale » en refusant à nos jeunes l'accès à des métiers qui sont en pénurie, pénurie que nous comblons en important et c'est injuste par rapport à des étudiants qui font de longues et difficiles études. Ces vocations sont une richesse pour notre pays. Sachons en profiter et les valoriser, et non pas les dégoûter », insiste le professeur Englert.

2 La solution pour le futur : une loi d'installation. « Il faudrait donc une loi d'installation, comme on régule le nombre de pharmacies sur un territoire.

Là où on constate qu'il n'y a pas assez de médecins, on ouvre une place, et les médecins peuvent se porter candidats, sur base de leur formation ou de leur expérience. » Là où les besoins sont couverts, on ne crée pas de places supplémentaires. « Ceux que nous formons auront beaucoup de chance d'obtenir le job, car ils sont très bons. Personne n'a de garantie d'emploi, mais il est évidemment inutile de produire beaucoup plus de médecins que nécessaire. Mais je sais que c'est une solution qui a peu de chances d'être adoptée car c'est une révolution profonde, qui va heurter les habitudes. Mais elle mérite d'être creusée parce qu'elle comporte de nombreux avantages pour couvrir au mieux, et de la manière la plus économique, les besoins objectifs de santé. Et qu'elle découple totalement la liberté d'apprendre et la sécurité du marché de l'emploi. »

3 La solution réaliste : l'examen à l'entrée. Que faire alors pour empêcher que des centaines d'étudiants s'engouffrent dans ces formations, au risque du blocage actuel ? « La Flandre a mis d'emblée en place un examen d'entrée pour vérifier si les futurs étudiants avaient le niveau. Cela ne leur permet pas d'accéder de manière parfaite aux objectifs chiffrés du numerus clausus, mais leur dépassement est beaucoup plus réduit qu'en Communauté fran-

çaise. Il faut aussi tenir compte du fait que la solution au blocage actuel doit unir les deux pouvoirs politiques, le fédéral (NDLR : qui restreint le nombre de numéros Inami au nom du contrôle des dépenses) et la Communauté française (qui règle la formation) et devra donc convenir au nord du pays. La question du numerus clausus, instauré dès 1997, est une question hautement communautaire. Il a été instauré pour « corriger » des transferts financiers du nord vers le sud considérés comme injustifiés, ce qui est contesté depuis par les économistes de la santé », explique l'expert.

« Mais peu importe : le dispositif a été instauré dans cet esprit. Si on veut lui substituer autre chose, il faut que le nord signe au bas du contrat. Il faut donc oser briser un tabou : la solution de l'examen d'entrée ne nous plaît pas car elle va à l'encontre de l'égalité d'accès, elle n'est pas idéale, mais c'est la seule apte à permettre, dans quelques mois, de ne pas aboutir au carnage de voir la moitié de nos diplômés être stoppés dans leur formation. Alors qu'ils y ont passé des années et qu'eux-mêmes, leurs parents et la société y ont consacré leurs efforts (et beaucoup d'efforts !), ressources et finances. En mettant en place dès la rentrée 2015 une solution comparable à celle adoptée au nord, nous reconnaissons aussi, en quelque sorte, qu'ils avaient raison de vouloir contrôler l'offre. Mais il faut évidemment que ce contrôle à l'entrée soit le seul, qu'il n'y ait plus à la sortie. La Flandre estimera sans doute qu'il y a un risque que ce filtre-ci puisse également sauter comme dans le passé et ne voudra pas être le

dindon de la farce. Acceptons donc, comme francophones, que le numerus clausus ne soit pas supprimé, mais soit suspendu... tant qu'un contrôle à l'entrée est instauré. C'est un deal équilibré dans une matière hypersensible. » Du fait de la suspension, tous les étudiants actuellement engagés dans les études qui réussiraient obtiendraient un numéro Inami leur permettant de continuer leurs études. Le bain de sang serait évité, mais au prix d'une restriction à l'accès. Une révolution. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

LE FAIT DU JOUR

Des centaines d'étudiants de dernière année en grève jeudi

Jeudi, vers 11 h, plusieurs centaines d'étudiants en médecine et dentisterie de l'UCL et de l'ULB ont convergé près des cliniques Saint-Luc à Bruxelles pour réclamer un numéro Inami. « *Il y a une pénurie de médecins qui grandit et on ne permet pas à des gens qui ont étudié sept ans de la combler* », ont dénoncé les porte-parole de la plateforme Inami qui coordonne les actions. Tout comme leurs camarades de l'ULg, rassemblés dès 8 heures dans la cour intérieure du CHU de Liège, les étudiants bruxellois en dernière année de master en médecine et dentisterie ne se sont pas rendus sur leur lieu de stage jeudi. « *On se base sur des chiffres désuets pour limiter la profession. On veut un cadastre maintenant* », a ainsi clamé l'un d'eux. Ils seront reçus le 6 novembre par Maggie De Block. « *Plus de 300 communes manquent de généralistes. Un médecin généraliste sur deux a plus de 55 ans. Que se passera-t-il si on ne nous permet pas de les remplacer ? Nous, on ne veut pas devoir faire trois gardes par semaine* », explique un étudiant. « *Nous voulons aussi un refinancement des stages et des maîtres de stage en suffisance* », a insisté une autre. « *Encore aujourd'hui, certaines associations professionnelles de médecins diffusent un message contradictoire. Leur corporatisme est dépassé* », a déclaré un étudiant, en référence notamment à la position de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym) qui plaide pour un numerus clausus et le maintien du contingentement des étudiants. « *Sans réponse rapide, nous continuerons avec des actions qui iront crescendo.* »

FR.SO

Une année « airbag »

Un examen d'entrée, et puis c'est tout ? Si les francophones ont repoussé depuis 1997 l'idée d'examen d'entrée, c'est qu'il écarte prématurément de bons candidats médecins parce qu'ils ont été insuffisamment formés dans le secondaire. On jette ces réserves aux orties, au bénéfice d'un enseignement inégalitaire ? « *Non. Les francophones peuvent mettre en place une année commune des sciences de la santé pour ceux qui ratent l'examen*, réplique Yvon Englert. *A son terme, soit ils réussissent l'examen, soit ils se réorientent dans un autre métier de la santé pour lequel ils auront déjà accumulé des crédits. De cette façon, ce ne sera pas à fonds perdu. C'est une façon de gommer partiellement les inégalités constatées à la sortie du secondaire, plus fortes en francophonie qu'en*

Flandre, de maintenir la solidarité et une chance pour tous ; ce sera notre spécificité. »

Et puis, si le numerus clausus est suspendu, des centaines de médecins seront effectivement formés en sus des chiffres retenus par la Commission de programmation. « *Celle-ci doit de toute façon revoir ces chiffres, car au-delà des spécialités dites "en pénurie" (médecine d'urgence ou aiguë, pédopsychiatrie, médecine générale ou gériatrie), on constate des pénuries en oncologie, radiologie, anesthésie, pédiatrie. Au sud, mais aussi au nord. Le cadastre annoncé par la ministre de la Santé Maggie De Block devrait illustrer cet état de fait. Tous les gestes essentiels des médecins sont codifiés par l'Inami, il est temps de faire enfin parler les chiffres.* » ■

Fr.So